

Séance ordinaire du 3 juin 2016**ORDRE DU JOUR****1. CONSEIL**

Moment de réflexion

Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2016.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2016.
- 1.5 Demande d'adhésion du CLP.
- 1.6 Demande d'appui à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.
- 1.7 Renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés.
- 1.8 Demande de participer à la 13^e édition du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation pour appuyer le projet de la Coop de santé du nord de la Petite-Nation.
- 1.9 Résolution d'appui à la problématique de la route 3 de la réserve Faunique Papineau-Labelle – Municipalité de Montpellier.
- 1.10 Abrogation de la résolution numéro 189-05-2016 - Autorisation de signer une entente avec le « Services Récréatifs St-Onge inc. » pour la location d'un terrain pour permettre de louer des pontons, canots, kayaks et pédalos.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

- 2.1 Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai et des salaires pour la période du 24 avril au 21 mai 2016.
- 2.2 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.3 Dépôt de la correspondance.
- 2.4 Avis de motion pour abroger le règlement numéro 434-2011 – déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection lors d'un octroi de contrat.

3. GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 Offre de service de Marcil Lavallée pour la vérification 2016.

4. COMMUNICATIONS

- 4.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

5. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS.

- 5.1 Démission de deux pompiers.

5.2 Recommandation pour le poste de lieutenant éligible.

5.3 Recommandations directives opérationnelles juin 2016.

6. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1 Autoriser l'achat de vivaces et d'annuelles.

6.2 Autoriser une dépense pour le lignage des rues.

6.3 Plan d'aménagement – Lampadaires.

6.4 Plan d'aménagement – Aménagement paysagé.

6.5 Plan d'aménagement - Borne électrique.

6.6 Plan d'aménagement – Chemin du Parc.

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Adoption du règlement 480-2016 amendant le règlement numéro 467-2014 de mesures de boues.

7.2 Demande d'autorisation par le directeur en urbanisme de suivre le cours « Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

7.3 Procédure pour éradiquer la Renouée Japonaise en rive.

7.4 Suivi Manoir Montpellier.

7.5 Demande d'occupation du domaine public - Demande d'autorisation de passage d'une conduite d'eau sous le chemin Hilaire.

8. COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

8.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1 Compte-rendu par monsieur Jean-François David.

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1 Autorisation d'une dépense de 9 000 \$ plus les taxes pour la soirée des feux d'artifice.

10.2 Demande de résolution d'appui pour le plan de développement du Parc Oméga.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

12. DIVERS

12.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

PROCÈS-VERBAL**1**

Session ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **3 juin 2016 à 20 heures** à la salle du conseil et à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers :

Louise Houle Richard	Gilles Robillard	
	Michel Lavigne	Jean-François David

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Maillé.

Monsieur Jocelyn Robinson, directeur général/secrétaire-trésorier est présent.

Mesdames Chantal Crête et Odette Hébert, conseillères ont motivé leur absence.

Environ 20 personnes assistent à l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jacques Maillé souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

1.1**196-06-2016****Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.2**197-06-2016****Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2016.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.3**198-06-2016****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016.**

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.4**199-06-2016****Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2016.**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 mai 2016.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

1.5

200-06-2016

Demande d'adhésion du CLP.

CONSIDÉRANT la demande d'adhésion 2016-2017 de la Corporation des Loisirs de Papineau;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 60 \$ pour l'adhésion 2016-2017 de la municipalité de Lac-Simon à la Corporation des Loisirs de Papineau;

ET QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire 02-70191-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. CLP
Trésorerie

1.6

201-06-2016

Demande d'appui à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU que la municipalité de Lac-Simon appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit : L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis.

Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureraient présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Coalition québécoise pour le contrôle de tabac

1.7

202-06-2016

Renouvellement d'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour les services aux sinistrés.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon doit prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C. -19), le Code municipal (L.R.Q., C.C. -27);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, la municipalité, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Jean-François David;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le maire, monsieur Jacques Maillé, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson à signer l'entente de Services aux sinistrés de la société canadienne de la Croix-Rouge, et ce, pour une période de 3 ans;

QUE ce conseil autorise une dépense de 150 \$ en 2016, 160 \$ en 2017 et 160 \$ en 2018;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-13000-494.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

La Croix Rouge canadienne

1.8

203-06-2016

Demande de participer à la 13e édition du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation pour appuyer le projet de la Coop de santé du nord de la Petite-Nation.

CONSIDÉRANT la tenue du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices du tournoi seront remis à la Coop de santé du nord de la Petite-Nation;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE ce conseil autorise une dépense de 100 \$ à titre de commanditaire du Tournoi de golf senior de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation dont les bénéfices seront remis à la Coop de santé du nord de la Petite-Nation;

ET QUE ce montant soit puisé à même les disponibilités au poste budgétaire 02-19000-970.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Caisse Desjardins de la Petite-Nation

1.9

204-06-2016

Résolution d'appui à la problématique de la route 3 de la réserve Faunique Papineau-Labelle – Municipalité de Montpellier.

CONSIDÉRANT QUE la route 3 fait partie du réseau des routes forestières stratégiques;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation avancé qui nuit aux déplacements des véhicules d'urgence;

CONSIDÉRANT les bris de véhicule d'urgence sur cette route;

CONSIDÉRANT QUE l'accueil Mulet est un organisme récréotouristique lié à la municipalité de Montpellier;

CONSIDÉRANT QUE l'industrie forestière emprunte régulièrement ce chemin pour le transport de bois;

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) qui indique de nombreux secteurs de récolte et dont le transport de bois transige par la route 3;

CONSIDÉRANT le calendrier d'harmonisation des activités forestières sur les terres publiques qui précise que les chemins empruntés par le transport forestier doivent être remis dans un état égal ou supérieur à ce qu'il était avant le début des activités forestières;

CONSIDÉRANT QUE la surface de roulement doit être rechargée, rehausser par endroits, les fossés recrusés par endroits et ceci en raison de l'usure du chemin;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de l'accueil Mulet dessert également la clientèle de la réserve faunique Papineau-Labelle;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil appui la municipalité de Montpellier à interpellier formellement le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, les industries forestières et la MRC pour trouver un moyen de réparer la route 3;

QUE la Municipalité de Montpellier prépare un devis qui présente les travaux requis pour remettre le chemin 3 en état;

ET QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Laurent Lessard, Ministre du MFFP, à madame Paulette Lalande, préfet de la MRC Papineau et au député provincial monsieur Alexandre Iracà.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Municipalité de Montpellier

1.10

205-06-2016

Abrogation de la résolution numéro 189-05-2016 - Autorisation de signer une entente avec le « Services Récréatifs St-Onge inc. » pour la location d'un terrain pour permettre de louer des pontons, canots, kayaks et pédalos.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane St-Onge du Services Récréatifs St-Onge inc. a confirmé qu'il ne ferait pas de location d'un terrain pour permettre de louer des pontons, canots, kayaks et pédalos en 2016;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge la résolution 189-05-2016 autorisant la signature d'une entente de location.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Services Récréatifs St-Onge inc.

2.

DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET TRÉSORERIE

206-06-2016

2.1**Adoption de la liste des chèques et des prélèvements du mois de mai et des salaires pour la période du 24 avril au 21 mai 2016.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

QUE la liste des chèques telle que déposée auprès des membres du conseil pour le mois de mai totalisant la somme de **79 976,01 \$** portant les numéros de chèques **12941 à 13046** soit adoptée.

QUE la liste des prélèvements totalisant la somme de **45 518,12 \$** soit adoptée pour un montant total de chèques et de prélèvements de **125 494,13 \$**.

ET QUE la liste des salaires des employés pour la période du 24 avril au 21 mai 2016 soit adoptée pour un montant total de **79 893,90 \$**.

QUE les salaires des élus du mois de mai 2016 soient adoptés pour un montant de **7 498,59 \$**.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Engagements de crédits.

Conformément aux dispositions du règlement numéro 412-2009, le directeur général et secrétaire-trésorier atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.

Jocelyn Robinson
Directeur général et secrétaire-trésorier

2.2**Dépôt des rapports administratifs.**

Les rapports mensuels des directeurs de services sont déposés aux membres du conseil pour analyse.

2.3**Dépôt de la correspondance.**

Une liste de la correspondance du mois de mai reçue à la mairie est déposée aux membres du conseil pour analyse.

2.4**Avis de motion pour abroger le règlement numéro 434-2011 – déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection lors d'un octroi de contrat.**

Monsieur le conseiller, Michel Lavigne donne un avis de motion indiquant qu'un règlement sera déposé à une séance ultérieure afin de procéder à l'abrogation du règlement numéro 434-2011 déléguant au directeur général le pouvoir de former des comités de sélection lors d'un octroi de contrat.

3.**GESTION FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**

207-06-2016

**3.1
Offre de service de Marcil Lavallée pour la vérification 2016.**

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Marcil Lavallée pour la vérification des livres 2016 de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Marcil Lavallée au montant de 21 500 \$ plus taxes pour la vérification des livres de la municipalité pour l'exercice 2016;

ET QUE cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02-13000-413 et prévue aux prévisions budgétaires 2017.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Marcil Lavallée

**4.
COMMUNICATIONS****4.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.****5.
INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS**

208-06-2016

**5.1
Démission de deux pompiers.**

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 09-0136 doit quitter le poste de pompier pour des raisons médicales;

CONSIDÉRANT QUE l'employé numéro 09-0158 déménage à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT la réception des lettres de démission à cet effet;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la démission des deux employés numéro 09-0136 et 09-0158.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Employé 09-0136

Employé 09-0158

209-06-2016

**5.2
Recommandation pour le poste de lieutenant éligible.**

CONSIDÉRANT l'affichage interne pour le poste de lieutenant éligible;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nicolas Larose détient la formation et l'expérience requise pour occuper ces fonctions;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de Sécurité Incendie;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE le conseil de la municipalité de Lac-Simon entérine la recommandation du directeur du service des incendies à l'effet de nommer monsieur Nicolas Larose à titre de lieutenant éligible au taux horaire selon l'échelle salariale en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Monsieur Nicolas Larose

5.3

210-06-2016

Recommandations directives opérationnelles juin 2016.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de Sécurité Incendie concernant de nouvelles directives opérationnelles;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'encadrer nos pompiers et de voir à leur sécurité lors des interventions;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

QUE ce conseil adopte les directives opérationnelles recommandées par le directeur du Service de Sécurité Incendie en matière de manœuvres de recul, cales de roues et de zone de réhabilitation.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Drouin, directeur du service incendie

Madame Alex-Sandra Périard, co-présidente comité SST

6.

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

6.1

211-06-2016

Autoriser l'achat de vivaces et d'annuelles.

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale et touristique est commencée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la plantation des annuelles et des vivaces;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil accorde à « Rossignol » le contrat pour l'acquisition et la plantation des annuelles et des vivaces au coût de 2 071.25 \$ avant taxes;

QUE les employés des Travaux publics soient mandatés à faire l'entretien des fleurs pour la saison estivale 2016;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-70150-522 « entretien parcs ».

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
Rossignol

212-06-2016

6.2

Autoriser une dépense pour le lignage des rues.

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Marquage Traçage Québec (MTQ) pour le lignage de rues;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 8 483 \$ avant taxes à Marquage Traçage Québec pour le lignage des rues;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-32000-521.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics
Marquage Traçage Québec

213-06-2016

6.3

Plan d'aménagement – Lampadaires.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire que les têtes des lampadaires soient à l'éclairage D.E.L.;

CONSIDÉRANT le concept du plan d'aménagement approuvé par les membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est subventionné à 100 % en vertu du programme TECQ;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense maximale de 20 000 \$ taxes incluses pour l'achat de lampadaires à éclairage D.E.L. incluant les frais pour l'installation électrique pour l'aménagement du terrain adjacent à la municipalité;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

214-06-2016

**6.4
Plan d'aménagement – Aménagement paysagé.**

CONSIDÉRANT l'importance de l'aménagement paysagé du terrain adjacent à la Mairie;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est subventionné à 100 % en vertu du programme TECQ;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense d'un maximum de 10 000 \$ taxes incluses pour l'aménagement paysagé;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Thierry Désormeaux, Directeur des travaux publics

215-06-2016

**6.5
Plan d'aménagement - Borne électrique.**

CONSIDÉRANT l'évaluation reçue pour l'installation d'une borne électrique 240 V;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus de citoyens acquièrent des véhicules électriques, ce qui permet de diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE les sommes payées par les utilisateurs de la borne appartiendront à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet investissement est subventionné à 100 % en vertu du programme TECQ;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 10 000 \$ taxes incluses pour l'installation d'une borne électrique 240 V sur le terrain adjacent à la Mairie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

216-06-2016

**6.6
Plan d'aménagement – Chemin du Parc.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder en 2017 à l'asphaltage du chemin du Parc;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent d'obtenir un plan d'aménagement afin de tenir compte des entrées de l'Écocentre et du Gymkhana, des sentiers de motoneige, de skis de fond, d'une piste cyclable et d'avoir un éclairage approprié;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2016

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels reçue pour la conception d'un plan d'aménagement du chemin du Parc;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation des coûts permettrait à la municipalité de déposer des demandes de subventions auprès du ministère;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'aménagement permettra à la municipalité de préparer l'appel d'offres public pour l'asphaltage du chemin du Parc pour l'année 2017;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gilles Robillard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 9 900 \$ plus taxes à Bosses Design pour la conception d'un plan d'aménagement du chemin du Parc;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23-02000-723.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Thierry Désormeaux, directeur des Travaux publics

Bosses Design

7.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1

217-06-2016

Adoption du règlement 480-2016 amendant le règlement numéro 467-2014 de mesures de boues.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon désire améliorer ce règlement pour pourvoir à l'organisation, à l'opération et à l'administration d'un service de vidange, de collecte et de transport des eaux usées visées provenant des fosses septiques et de rétentions situées sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., C-47.1) permettant à une municipalité d'adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT l'article 86 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) qui précise le devoir des municipalités d'exécuter, et de faire exécuter, tout règlement du Gouvernement adopté en vertu de cette Loi;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 480-2016 relatif au mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues septiques ainsi que la vidange des fosses septiques amende le règlement numéro 467-2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un rapport professionnel concernant le développement des bactéries suite à l'installation d'une nouvelle fosse septique;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 6 mai 2016;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

QUE L'ARTICLE 4 – FRÉQUENCE DU MESURAGE est modifié afin d'ajouter « Une fosse ayant été installée depuis moins de 16 semaines est exempte de mesurage ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION :	6 mai 2016
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	3 juin 2016
RÉSOLUTION #	217-06-2016
AVIS DE PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR :	7 juin 2016

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Éric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.2

218-06-2016

Demande d'autorisation par le directeur en urbanisme de suivre le cours « Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme ».

CONSIDÉRANT l'importance de la formation et les disponibilités budgétaires prévues;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la participation de monsieur Eric Bordeleau à la formation « Les droits acquis et règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » et accepte une dépense de 515 \$ plus les taxes pour les frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacement selon la politique en vigueur.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

7.3

Procédure pour éradiquer la Renouée Japonaise en rive.

Monsieur le Maire, Jacques Maillé explique que le procédurier pour éradiquer la Renouée Japonaise en rive sera disponible sur le site internet de la municipalité et également à la Mairie et sensibilise la population à la prévention.

7.4**Suivi Manoir Montpellier.**

Les résidents riverains du Manoir Montpellier recevront sous peu une lettre indiquant la procédure à suivre afin de permettre à la Sûreté du Québec d'appliquer le règlement sur les nuisances.

7.5

219-06-2016

Demande d'occupation du domaine public - Demande d'autorisation de passage d'une conduite d'eau sous le chemin Hilaire.

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire situé sur le lot 21-B-11-1, chemin Hilaire d'autorisation de passage d'une conduite d'eau sous ledit chemin;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire devra assumer les coûts des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire s'engage à faire exécuter les travaux selon les directives et sous la supervision des Travaux publics de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire accepte que la municipalité laisse sur sa propriété des piquets d'identification afin d'identifier la localisation de la conduite d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire assume tout dommage pouvant être causé lors de l'exécution des travaux mentionnés ci-dessus et tout dommage subséquent provenant d'un bris et dégage la municipalité de toute responsabilité à cet égard;

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise le propriétaire du lot 21-B-11-1, chemin Hilaire a effectué les travaux de passage d'une conduite d'eau sous le chemin Hilaire sous la surveillance du directeur des travaux publics de la municipalité;

QUE monsieur le maire, Jacques Maillé et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Robinson soient et sont autorisés à signer une entente d'occupation du domaine public, afin de donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie

Monsieur Eric Bordeleau, directeur du service d'urbanisme

Monsieur Thierry Désormaux, directeur des travaux publics

Propriétaire du lot 21-B-11-1

8.**COLLECTES ET DISPOSITIONS DES MATIÈRES RÉSIDUELLES****8.1**

Aucun dossier à l'ordre du jour.

9.**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE****9.1**

Compte-rendu par monsieur Jean-François David.

Monsieur Jean-François David donne un compte-rendu du dernier comité.

10.
ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS
PHYSIQUES

220-06-2016 **10.1**
Autorisation d'une dépense de 9 000 \$ plus les taxes pour la soirée des feux d'artifice.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lac-Simon désire avoir des activités et de la musique durant la journée et la soirée du 30 juillet 2016 pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les deniers nécessaires afin de procéder aux réservations d'usage;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise une dépense de 9 000 \$ plus taxes pour le paiement des artistes, Proson et les frais reliés à la publicité de l'évènement;

QUE les deniers requis au paiement de ces frais soient puisés à même les disponibilités du compte 02-70170-447 « activités de loisirs »;

ET QUE monsieur le maire, Jacques Maillé et monsieur Jocelyn Robinson, directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer toutes les ententes afin de donner suite à la présente résolution.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité
c.c. Trésorerie

221-06-2016 **10.2**
Demande de résolution d'appui pour le plan de développement du Parc Oméga.

CONSIDÉRANT QUE le Parc Oméga accueille actuellement 232 000 visiteurs annuellement et engendre des retombées économiques de plus de trente (30) millions de dollars annuellement pour la Petite-Nation, la MRC de Papineau et la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE quarante pour cent (40 %) des visiteurs du Parc Oméga proviennent de l'extérieur du Québec et que vingt pour cent (20 %) de ceux-ci proviennent de l'extérieur du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du Parc Oméga ont investi une somme de 3.7 millions de dollars dans le parc au cours des cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Oméga emploie actuellement plusieurs employés et projette de créer davantage d'emplois au cours des trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Oméga propose un investissement majeur de quinze (15) millions de dollars sur trois (3) ans, ce qui attirera deux (2) millions de visiteurs dans la région entre 2016 et 2021;

CONSIDÉRANT le plan de développement du Parc Oméga proposé;

Il est proposé par monsieur le Conseiller Michel Lavigne;

ET RÉSOLU QUE les membres du Conseil prennent acte du plan de développement du Parc Oméga et appuient ses démarches initiées auprès des gouvernements provincial et fédéral afin que ces derniers investissent dans cet attrait touristique de premier plan pour la région de l'Outaouais;

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

c.c. Trésorerie
Parc Oméga

11.
POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

12.
DIVERS

12.1
Aucun dossier à l'ordre du jour.

13.
PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Certains citoyens partagent des commentaires et posent des questions.

14.
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

222-06-2016

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par madame la Conseillère Louise Houle Richard;

QUE la séance soit levée à 20 h 40.

Note : Monsieur Jacques Maillé, Maire, demande le vote.

Adoptée à l'unanimité

Jacques Maillé
Maire

Jocelyn Robinson
Directeur général et
secrétaire-trésorier